



Oujda, le.... 09 MAI 2023

Avis

Concernant le mouvement interne du personnel

Administratif, Technique et Médical

Dans le cadre de la mobilité interne et afin de permettre à la Direction Générale du CHU de satisfaire les demandes des intéressés, nous invitons le personnel souhaitant un changement de service de déposer leurs demandes dûment signées et portant l'avis du chef hiérarchique auprès de la Division des Ressources Humaines & Développement Continu au plus tard le **23/05/2023**.

Toute demande de changement de service déposée après l'expiration du délai, ne sera pas prise en considération. 15

La Direction

